



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Profession ÉDUCATION

N° 297 | Aout-septembre-octobre 2024 | 2,50 €

**AMIANTE, la Cfdt alerte !**

**PERSONNELS  
DE VIE SCOLAIRE,  
pion(nier)s de  
l'éducation ?**

**Construire la décision en éducation...**

**Frédérique Weixler, IGÉSR, est l'invitée du mois**

## 3 ÉDITO

### La politique à coup de rabet !

4 035 postes enseignants en moins à l'École publique ; non respect des engagements de la loi de programmation de la recherche ; affaiblissement budgétaire programmé des universités...

## 4 ACTUALITÉ

### L'éducation, un bien commun

Conférence de presse commune des deux fédérations CFDT de l'éducation à l'occasion de la rentrée scolaire.

### Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap

À quand une vraie reconnaissance du travail ?

### Op@le, nouveau progiciel comptable des EPLE

La CFDT porte la voix des usager-e-s.

## 7 DOSSIER



### Personnels de vie scolaire, pion(niers) de l'éducation ?

Travailleur-se-s invisibilisé-e-s, les personnels de vie scolaire œuvrent au quotidien pour la réussite et l'épanouissement des élèves, et au bon fonctionnement des établissements...

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :** Catherine Nave-Bekhti.  
**RÉDACTEUR-TRICE EN CHEF :** Alexis Torchet et Aline Noël. **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier. **RÉDACTION :** Lætitia Aresu, Tristan Brams, Caroline Brisedoux, Dominique Bruneau, Jean-Pierre Colonna, Olivier Emorine, Carole Ferlet, Thierry Fratti, Sylvie Harlet, Bruno Jaouen, Laurent Kaufmann, Béatrice Laugraud, Jean-François Le Clanche, Vincent Loustau, Catherine Massaloux, Béatrice Menco, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Raymond Rivière, le réseau pro des CPE CFDT, Ghislaine Stern. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP :** 1025S07555. **ISSN :** 1143-2705. **CFDT Éducation Formation Recherche publiques** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — <http://www.sgen.cfdt.fr>. **PHOTO DE COUVERTURE :** thelester / Pixabay. **Pour signaler un changement d'adresse ou pour ne plus recevoir la version papier du magazine Profession Éducation, l'interlocuteur est votre syndicat local.**

## 11 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Amiante, l'histoire sans fin ?

L'usage de l'amiante a été interdit en 1997. Où en est-on aujourd'hui ?

## 12 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Entretien avec Éric Guilyardi

Président de l'Office for Climate Education (OCE), Éric Guilyardi est océanographe et climatologue.

## 13 INFO PRO

### Prévoyance, des avancées sociales

La CFDT se montre satisfaite de l'accord signé.

## 14 L'INVITÉE DU MOIS

### Frédérique Weixler

L'inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche a co-écrit *La Construction de la décision en éducation*, qui a paru en mai dernier en plein désarroi démocratique...





**Catherine NAVE-BEKHTI**  
Secrétaire générale

---

## ÉDITO

# La politique du coup de rabot !

4 035 POSTES ENSEIGNANTS EN MOINS À L'ÉCOLE PUBLIQUE ; NON RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE ; AFFAIBLISSEMENT BUDGÉTAIRE DES UNIVERSITÉS, donc de la recherche et de l'enseignement supérieurs publics ; baisse des dépenses de fonctionnement quasi partout sans assumer quels services ne seront plus rendus ; baisse des dépenses pour les actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative et maintien du service national universel...

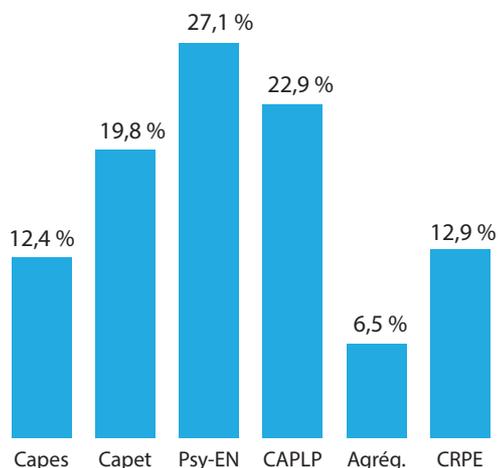
Le message est clair : nos conditions de travail vont encore se dégrader. Le coup de rabot à l'École publique, justifié par la baisse démographique, nie les réalités d'un travail qui s'est intensifié, a été transformé par le développement de l'inclusion, sans moyens ni organisations adaptées. Le gouvernement tourne donc le dos à la révolution de l'inclusion quand il devrait répondre aux alertes nombreuses des agent·e·s et de leurs représentant·e·s CFDT, notamment sur les registres Santé et sécurité au travail.

Demain, notre pays devra relever le défi du renouvellement générationnel avec les nombreux départs à la retraite. Ce n'est pas avec la règle à calcul qu'il attirera dans les métiers de l'éducation et les carrières scientifiques. Au contraire, les politiques publiques sont un investissement : former les jeunes générations, développer la recherche pour notre pays et son rayonnement à l'international.

11 octobre 2024

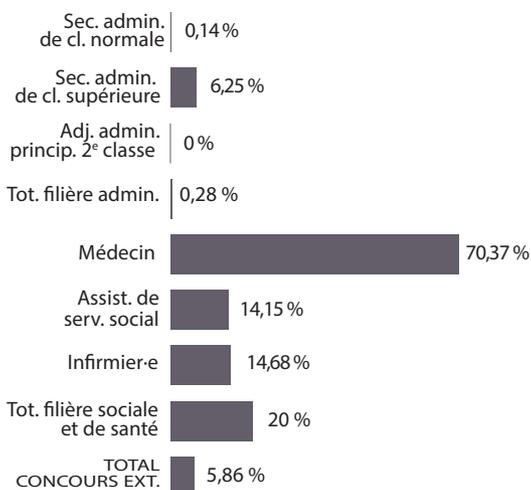
En savoir plus : <https://urlr.me/PYN1f>

**Pourcentage de postes non pourvus en 2024 - concours externes.**



Sources : MENJ et Touteduc.fr

**Pourcentage de postes non pourvus par rapport aux postes ouverts aux concours en 2022.**



Sources : MENJ

Le discours d'introduction à la conférence de presse, dont sont issues les citations ci-contre, et le dossier de presse CFDT Éducation Formation Recherche Publiques et CFDT Formation et Enseignement Privés sont accessibles ici : <https://urlz.fr/sxhN>

**Conférence de presse CFDT de rentrée scolaire**

# L'éducation, un bien commun

Par Aline Noël

Les deux fédérations CFDT de l'éducation ont mené une conférence de presse commune le 20 septembre dernier dans un contexte politique inédit, le nouveau gouvernement n'ayant pas encore été nommé. Elles ont aussi souligné que seul le professionnalisme des personnels avait permis de préparer et réussir cette rentrée 2024, malgré un manque persistant de moyens humains et financiers : « dans tous les métiers, il faut tenter d'assurer le service avec moins de personnels que ce qui est nécessaire. C'est la conséquence de concours qui ne font pas le plein, et de difficultés croissantes à recruter des contractuels. Le résultat, c'est une dégradation continue des conditions de travail, de la continuité, et même de l'accès au service d'éducation. »

La suite de la conférence de presse s'est déroulée autour de trois grands axes.

**Rendre nos métiers attractifs** : « nous revendiquons d'améliorer les rémunérations et le pouvoir d'achat dans le cadre d'une programmation pluriannuelle en agissant sur la valeur du point d'indice, sur les grilles, sur les indemnités socle et sans alourdir la charge de travail, sans creuser les inégalités entre femmes et hommes. »

**Faire vivre l'école inclusive** : « nos deux fédérations proposent des mesures structurantes [qui] impliquent, notamment, le rapprochement des professionnels du secteur médico-social de ceux de la filière santé sociale et de l'enseignement spécialisé de l'Éducation nationale. Les enseignants ont besoin du soutien et de l'expertise d'autres professionnels pour pouvoir gérer l'hétérogénéité croissante de nos classes, l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers. »

**Œuvrer pour la mixité sociale et scolaire** : « L'indice de positions sociales montre des écarts significatifs entre établissements publics et privés, ainsi qu'entre zones rurales et urbaines. Il faut encourager une véritable mixité sociale et scolaire. Cette approche, pour nous, vise à créer un environnement dans lequel chaque élève, indépendamment de son origine sociale, culturelle ou géographique, peut s'épanouir pleinement. Il s'agit pour nous d'un enjeu démocratique majeur et ce sont aussi des enjeux professionnels pour les agents. »

En conclusion, l'éducation étant une affaire commune qui intéresse les citoyennes et citoyens comme les partenaires sociaux, la CFDT s'est déclarée favorable à l'organisation d'une convention citoyenne sur l'éducation.



Romain Vincens, CC-BY-SA 3.0

### Proposition de loi sur la mixité sociale et scolaire

## Le Sénat l'a rejetée

Le 10 octobre a été examinée au Sénat la proposition de loi sur la mixité sociale et scolaire dont Colombe Brossel était rapporteure<sup>1</sup>. Sans surprise, la majorité républicaine l'a rejetée au motif qu'elle serait une attaque à la méritocratie ; et Anne Genetet de déclarer qu'elle ne serait pas « la ministre du tri social<sup>2</sup> ». C'est pourtant le cas aujourd'hui.

Pour la CFDT, la construction d'une société plus égalitaire, qui donne vraiment des chances de réussite scolaire à chaque enfant, dépend du choix politique, national, d'une véritable mixité sociale dans nos écoles et établissements, privés comme publics. • **D. B.**

<sup>1</sup> Cf. Entretien paru dans *Profession Éducation* (<https://urlz.fr/stBI>) et sur notre site (<https://urlz.fr/stCA>).

<sup>2</sup> Séance publique au Sénat du 10 octobre 2024 (matin) : <https://url.me/zTp4c>



© SP3ciaIStock / Pixabay

### Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH)

## À quand une vraie reconnaissance du travail ?

Par Dominique Bruneau et Carole Ferlet

La note de service parue en juillet dernier visant à mieux accompagner les élèves en situation de handicap sur la pause méridienne, en plus du temps scolaire, permet d'augmenter le temps de travail des AESH qui souhaiteraient se rapprocher d'un temps complet.

Pour la CFDT, les tâches leur incombant doivent rester les mêmes et non permettre de remplacer un personnel de restauration scolaire ou de surveillance. Au vu des premières remontées de terrain, les interprétations locales vont souvent à l'encontre des intérêts des AESH : temps imposé, longueur des journées de travail, temps de pause non pris, tâches demandées non conformes aux missions, réduction du temps d'accompagnement sur le temps scolaire... La faute en revient sans doute à une double autorité mal définie de la collectivité et de l'employeur. La CFDT le réaffirme, il s'agit bien de temps supplémentaire pour les élèves et pour les AESH.

Si cette mesure assure à des AESH volontaires un apport financier supplémentaire, cela ne règle pas pour autant les problématiques salariales et de conditions de travail de ces personnels. Le chemin vers une vraie reconnaissance du métier est donc encore long. Le problème, c'est que ce dossier avance à petits pas, avec un vent de face et sans assistance...

Pour en savoir plus : <https://vu.fr/NScWu>

## Rentrée scolaire 2024

### Quels chocs pour les savoirs ?

Malgré un refus sans précédent de l'ensemble des professions, le « choc des savoirs » a été imposé à la rentrée. Mais comme l'avait analysé la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, cela s'est fait de manière très disparate selon les territoires. Pour de nombreux établissements, les dotations horaires ou les moyens humains, à l'arrivée, n'ont pas permis de décliner une réforme rigide, décidée depuis le bureau ministériel. Cela s'est fait au détriment des collectifs de travail. Les équipes de direction ont passé une partie de l'été à réaliser des emplois du temps souvent insatisfaisants, pour les collègues comme pour les élèves. En 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, les alignements obligatoires en français et en mathématiques pèsent sur l'emploi du temps de l'ensemble des disciplines, et sur la vie scolaire. L'accroissement du nombre d'heures de permanence rejaillira sur le climat scolaire ! Les concertations nécessaires entre les enseignants de français et de mathématiques ne sont pas incluses dans les emplois du temps. Quand elle aura lieu, cette ingénierie pédagogique dépendra de la « bonne volonté » des collègues, aux dépens de leurs conditions de travail.

Plus problématique encore, les contradictions entre les réformes imposées. Le remplacement de courte durée des heures de groupes non assurées sera quasiment impossible en raison de la composition des groupes. Cela représente 30 % des cours en début de collège. Il faut que cette réforme soit abandonnée. C'est l'autonomie des établissements – dont la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques défend le développement – qui a souvent permis d'atténuer l'effet désastreux de cette mesure.

Un aspect positif de cette rentrée sans ministre : les collègues ont apprécié de pouvoir faire une rentrée sans la pression médiatique ! • **L. K.**

## En bref

### Les mesures promises pour les enseignant-e-s du second degré affecté-e-s dans le supérieur (Esas)

#### Les dernières négociations

**syndicales** auraient déjà dû aboutir à une amélioration significative du cadre d'exercice des personnels Esas si l'actualité politique n'avait pas mis à l'arrêt le fonctionnement du gouvernement.

Particulièrement attendues et réclamées avec force par la CFDT, la mensualisation et la nouvelle revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES) ont été mises en place cet été. Pour l'année 2024, la PES est fixée à 3 142,75 euros (arrêté du 29 février 2024).

Plusieurs annonces faites en décembre 2023 restent à confirmer par des textes, comme la hausse du montant cible de la PES et la modification du décret du 25 mars 1993 qui fixe le cadre d'exercice des personnels Esas. • **G. S.**

À suivre : <https://urlr.me/hmRGd>

### Violences sexuelles et sexistes Nous devons être exemplaires!

Vous avez une interrogation sur ces sujets ?

Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale ?

Pour cela, une seule adresse : [stopVSS@sgen.cfdt.fr](mailto:stopVSS@sgen.cfdt.fr)

Pour en savoir plus : « Le Sgen-CFDT s'engage contre les VSS », <https://urlr.fr/jKyH>

2 traits  
pour  
l'égalité

### Op@le, nouveau progiciel comptable des EPLE

## La CFDT porte la voix des usager-e-s

Par Catherine Massaloux

Les inspecteurs généraux ont présenté leur rapport au comité de suivi le 3 septembre dernier, et il est édifiant : grande souffrance au travail des personnels, importantes difficultés liées à l'application elle-même, à la formation, à l'assistance... Op@le, qui en est à sa septième version, présente toujours autant de dysfonctionnements : retards du paiement des bourses aux familles, comptes financiers non clôturés... L'appropriation de l'outil, très chronophage, conduit à des reports de tâches mettant les personnels sous pression. Certains sont au bord de la rupture.

Nos actions syndicales<sup>1</sup> ont fait bouger le ministère qui a enfin proposé un étalement du calendrier de déploiement, diligenté une mission de l'inspection générale et un audit externe. Op@le doit être simplifié, l'expérience utilisateur intégrée, la transition fortement accompagnée et les équipes de terrain écoutées. Enfin, les risques liés aux opérations de fin de gestion – dont le défaut de production des documents financiers – doivent être anticipés.

Les gestionnaires ne doivent pas être laissés seuls face à ces risques. Aussi, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques continuera à assurer son rôle de vigie et à faire des propositions, se tenant résolument aux côtés des personnels.

<sup>1</sup> <https://urlr.fr/sia3>

### MA FORMATION CFDT EN 1 CLIC

Votre fédération CFDT Éducation Recherche Formation Publiques, votre URI et la CFDT vous proposent, en présentiel, à distance ou en format mixte (présentiel + distanciel) des formations de responsables, d'élu-e-s d'entreprise/d'administration, mais aussi des formations juridiques ou à thématiques revendicatives...

Sur la plateforme, dans le volet « Être acteur CFDT », trois formations fédérales à distance sont d'ores et déjà proposées : « Bienvenue à CFDT Éducation Formation Recherche Publiques », « Congrès du syndicat : mode d'emploi! », « Négociateur (trois modules sur le dialogue social et la hiérarchie des normes juridiques) ». Enfin, vous pouvez vous préinscrire à la formation en présentiel : « Agir pour une transition écologique juste. Session 1 ». Pour découvrir cette offre de formations, rendez-vous sur la plateforme « Ma formation CFDT en 1 Clic! » : <https://urlr.fr/d96Zex>, accessible aussi via votre espace adhérent-e sur le site CFDT.

**NOUVEAU SERVICE AUX ADHÉRENTS**  
Connectez-vous sur votre espace adhérent et accédez à

**MaFormation Cfdt: en 1 clic!**

Une offre nouvelle, gratuite et personnalisée de formations (CFDT) proposées en présentiel, à distance, ou en format mixte (présentiel + distanciel) : communication, élus d'entreprise / administration, formations juridiques, formations des responsables, thématiques revendicatives, etc.

Vous venez d'adhérer ? Sur [MaFormation CFDT en 1 clic](https://urlr.fr/d96Zex), vous pouvez bénéficier de votre « Formation Bienvenue » pour découvrir la CFDT et son fonctionnement.

Les nouvelles **CFDT** de 1 clic sont régulièrement mises à jour avec de nouveaux modules, aussi n'hésitez pas à consulter notre catalogue regroupant les formations de votre fédération ou de votre union régionale !

[CFDT.FR](https://urlr.fr/d96Zex)

À bientôt sur

**MaFormation Cfdt:**  
en 1 clic!



# DOSSIER

## Personnels de vie scolaire, pion(niers) de l'éducation ?

Réalisé par Caroline Brisedoux, Dominique Bruneau, Jean-Pierre Colonna  
et le réseau professionnel des CPE de la CFDT.

---

Travailleur-se-s invisibilisé-e-s, les personnels de vie scolaire œuvrent au quotidien pour la réussite et l'épanouissement des élèves, et au bon fonctionnement des établissements.

Dans un contexte général de pénurie de personnels, leurs actions apportent aux élèves écoute et cadrage éducatif. Conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE) et assistant-e-s d'éducation (AED) sont un chaînon essentiel dans le système d'éducation français. Éclairage sur ces professions méconnues, en quête de reconnaissance.

## Vie scolaire et climat scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré



© Nathalie Bucquet

S'il n'y a pas de service de vie scolaire en tant que tel dans le premier degré, les missions qui lui sont imparties en établissement public local d'enseignement (EPL) existent bien. Assuré par l'équipe pédagogique – dont les directrices et directeurs d'école –, ce travail, qui place l'élève dans les meilleures conditions de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, est chronophage et non reconnu par l'institution. Pourtant, rencontrer les familles pour une situation difficile, gérer les absences, dialoguer et réguler des conflits entre élèves sont le lot quotidien de nombre d'équipes, partout sur le territoire. Or ce lien de proximité contribue à la sérénité du climat scolaire dans les écoles. Cela a des conséquences sur le travail des enseignants qui, pour beaucoup, ne font aucune pause en dehors du temps pour déjeuner.

Pour la CFDT, les écoles, qui sont parfois au moins aussi grandes que des collèges, doivent être dotées d'adultes en plus, comme les assistants d'éducation (AED), pour aider les enseignants sur ces missions dans et hors la classe. Un service de vie scolaire en école permettrait d'améliorer grandement les conditions de travail des professeurs, en réduisant un peu leur charge de travail et en leur dégageant des temps de pause dans la journée. Ce service pourrait d'ailleurs entrer pleinement dans les missions fixées par le projet éducatif de territoire (PET). En effet, on ne peut améliorer la réussite de l'élève qu'en s'intéressant aussi à l'enfant. Sa capacité à acquérir des compétences passe nécessairement par un bien-être éducatif et une attention dédiée, auxquels actuellement les professeurs des écoles ne peuvent accorder un temps suffisant. • **D. B. et C. B.**

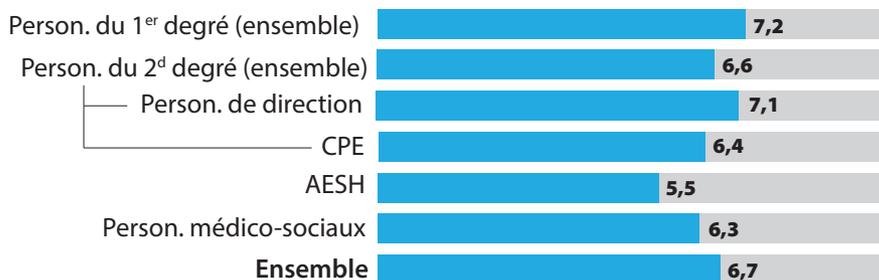
**N**OTION SOUVENT RÉDUITE À UN LIEU (LE « BUREAU DES SURVEILLANTS »), la vie scolaire correspond au temps global que les élèves passent dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement – temps principalement composé d'heures de cours, mais aussi de moments intermédiaires du vivre-ensemble dans la cour de récréation, au restaurant scolaire, en salles d'études, dans des clubs de jeux... Durant ces temps, dans le second degré (pour le premier degré, lire ci-contre) les élèves sont pris en charge par l'équipe de la vie scolaire composée des assistant-e-s d'éducation (AED) et des conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE), personnels qui exercent leurs compétences dans de multiples domaines au sein du service de vie scolaire. Depuis plusieurs années, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques demande que les moyens en personnels de surveillance et d'éducation soient à la mesure des besoins réels des établissements. La CFDT réclame aussi plus de temps de concertation et des formations adaptées à leurs besoins professionnels.

### LES AED, RÉFÉRENT-E-S ÉDUCATIF-VE-S PRÉCIEUX-SES

Parfois étudiants, les AED sont des agents contractuels (en CDD, ou en CDI <sup>1</sup>) qui accueillent les élèves tout au long de la journée, enregistrent leurs absences et retards, peuvent leur apporter un soutien méthodologique durant les heures d'études, veillent à leur sécurité dans l'établissement grâce à une surveillance active et entretiennent une relation éducative quotidienne avec eux sous la responsabilité des CPE. Cette relation de confiance établie avec l'élève et ses parents contribue à apaiser le climat scolaire et fait de l'AED un référent éducatif reconnu de tous.

Toutes ces activités sont exercées alors même que la plupart des AED n'ont reçu aucune formation préalable. En effet, les deux jours dédiés sont souvent réservés à un seul nouveau membre de l'équipe, quel que soit le nombre de nouveaux AED. La CFDT demande depuis plusieurs années que ces agents bénéficient d'actions de formation. Depuis la mise en place du CDI pour ces agents, cette demande a été réitérée sans succès.

### Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ? (note moyenne sur 10)



Source : Depp, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale exerçant en école et en établissement scolaire.



## L'expertise des CPE en matière de politique éducative est cruciale mais, de fait, pas toujours sollicitée.

LES CPE, CENTRAUX·ALES, POLYVALENT·E·S... ET MÉCONNU·E·S ?

Les CPE sont des fonctionnaires ou des agents contractuels dont les missions sont définies par la circulaire de 2015. Véritables chevilles ouvrières des établissements du second degré, ils exercent indistinctement en collège, lycée ou établissement régional d'enseignement adapté (Erea) où ils interviennent tant dans le domaine éducatif que pédagogique, animant l'équipe d'AED et organisant le service de vie scolaire.

D'autre part, ils conseillent, à l'appui du projet de vie scolaire, les membres de la communauté éducative, y compris les parents et les chefs d'établissement. Cependant – et parce qu'ils sont très souvent absorbés par la gestion de l'urgence –, les CPE peinent trop souvent à être reconnus comme des partenaires pédagogiques<sup>3</sup>.

Leur expertise en matière de politique éducative est cruciale mais, de fait, pas toujours sollicitée. Par exemple, ils forment les élèves à la démocratie participative et animent les instances : élections et formation des délégués de classe, des délégués au CA, à la vie collégienne/lycéenne, des écodélégués... Le suivi des élèves, tant éducatif que pédagogique, fait partie des missions cardinales des CPE. Que ce soit en relation individuelle ou en classe entière, ils conduisent des entretiens et animent des groupes classes sur l'éducation à la citoyenneté, la laïcité, la lutte contre les discriminations... Cet aspect de leur métier requiert de leur part des compétences en ingénierie pédagogique.

Leur connaissance fine de la fréquentation scolaire des élèves en fait des partenaires privilégiés tant de l'équipe enseignante – en particulier du professeur principal – que des parents d'élèves.

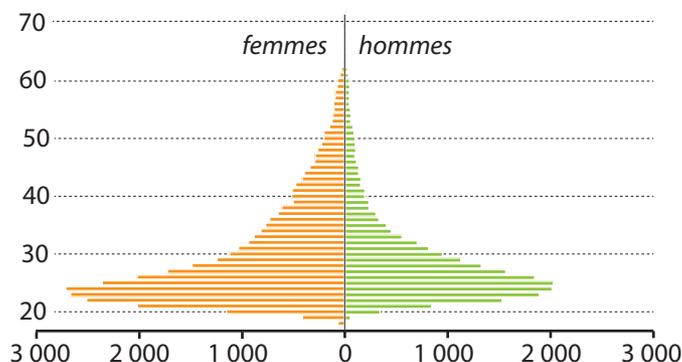
Ils alertent les familles et s'entretiennent avec les parents quand la situation de l'élève l'exige (difficulté d'apprentissages, problème de comportement, isolement, prise de risques...).

Leur connaissance des situations d'élèves garantit aussi un regard avisé et nuancé sur ces derniers lors des bilans trimestriels et semestriels (conseils de classe).

Aidés par les AED, les CPE contribuent au quotidien à entretenir un bon climat scolaire en coopération, notamment avec l'équipe médico-sociale et les psychologues de l'Éducation nationale. Leur formation en psychologie des adolescents prend ici tout son sens, leur permettant d'appréhender la complexité des situations et des relations entre élèves, comme celle des relations avec les familles.

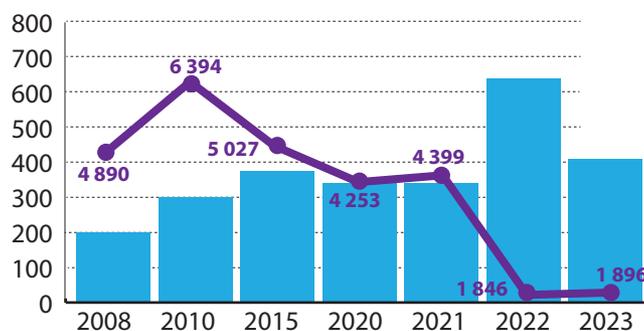
Cependant, leur quotidien est absorbé par des tâches annexes ne relevant pas de leurs missions, parmi lesquelles l'appui ponctuel à l'équipe administrative (inscriptions en scolarité, organisation des examens blancs...), à l'infirmerie (en ●●●

### Pyramide des âges des assistant·e·s d'éducation



Source : Depp, panel des personnels issus de BSA, nov. 2022.

### Évolution du nombre de postes (histogramme) et de candidat·e·s présent·e·s (courbe) aux concours de CPE.



Source : Depp, RERS 2024.



## Céline Chauvigné\* “le climat scolaire est à la fois un état d’esprit et un projet ambitieux”

\* PROFESSEURE DES UNIVERSITÉS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, RESPONSABLE DE LA MENTION ET DU PARCOURS ENCADREMENT ÉDUCATION (MEE) À L'UNIVERSITÉ DE NANTES.



l'absence de personnel infirmier), la gestion des manuels scolaires, le remplacement d'un professeur absent durant les périodes d'examen ou d'un devoir sur table... Toutes ces actions réduisent d'autant le temps investi auprès des élèves et les isolent trop souvent des autres membres de la communauté scolaire<sup>4</sup>. À trop entreprendre en simultané, l'épuisement guette et de nombreux collègues nous alertent depuis plusieurs années. La CFDT continuera à dénoncer les dérives et à saisir la hiérarchie. • [Article coécrit avec les membres du réseau professionnel CPE.](#)

<sup>1</sup> Décret n° 2022-1140 du 9 août 2022, <https://urlz.fr/slJV> - Lire sur notre site : <https://urlr.me/7dVvj>

<sup>2</sup> Circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015, <https://urlz.fr/hUGu>

<sup>3</sup> Cf. sur notre site, « Historique des acquis Sgen-CFDT pour les CPE », 1<sup>er</sup> mai 2020, <https://urlr.me/Kxfg6>

<sup>4</sup> Cf. « Collège : quelles sont les vraies missions des conseillers principaux d'éducation ? », par Marianne Woolven et Émilie Saunier, *The Conversation* du 8 octobre 2024 : <https://urlr.me/d9yLR>

### Pourquoi avoir produit une thèse sur le climat scolaire ?

• À l'IUFM, j'ai observé une méconnaissance chez mes pairs des missions des CPE. En outre, j'étais attachée à l'accompagnement des adolescents du point de vue de leur épanouissement et de leur réussite. J'ai alors décidé d'abandonner mon projet de thèse en histoire pour le poursuivre en sciences de l'éducation après quelques années en tant que CPE. Après la soutenance de la thèse, j'ai obtenu un poste de maîtresse de conférences, puis passé une habilitation à diriger les recherches afin d'accompagner des étudiants en thèse. Ce travail, en complément de ma thèse, étudie la littérature professionnelle du métier et le développement des apprentissages en dehors de la classe.

### Comment en êtes-vous venue à étudier la question de l'éducation à la citoyenneté ?

• C'est l'axe central de ma thèse, le climat scolaire n'en représentant qu'un aspect. Trop souvent, celui-ci est identifié à la sécurité scolaire. Or il ne se limite pas à cette seule notion. J'ai ancré mes travaux de recherche sur le climat scolaire en tant que démarche globale en prenant en compte l'École dans son ensemble...

### À partir de quels critères retenus, un indicateur de climat scolaire est-il pertinent ?

• Le choix des critères est étroitement lié au contexte propre à chaque établissement, que ce soit en réseau d'éducation prioritaire (Rep), en milieu urbain ou rural. À ce titre, le projet d'établissement fixe les orientations d'ensemble, et le projet de vie scolaire s'inscrit dans cette dynamique, les CPE y étant force de propositions, souvent maîtres d'œuvre

avec les équipes et évaluateurs de la démarche.

L'appréciation institutionnelle de ce climat scolaire va d'abord être appréhendée de manière quantitative au travers d'indicateurs chiffrés (nombres d'incidents, de sanctions, d'exclusions, de difficultés scolaires...), puis de manière qualitative, laquelle prend en compte le vivre-ensemble, les expériences de démocratie participative, les projets de vie collégienne et lycéenne, etc. C'est dans ce contexte général que la thématique de l'éducation à la citoyenneté prend sens. Comment sensibiliser les membres de la communauté éducative, et notamment les élèves, à la qualité de ce climat ?

Démarche globale, le climat scolaire est à la fois un état d'esprit et un projet ambitieux. L'élève est acteur du climat scolaire au regard de ce que les adultes lui proposent. Sensibiliser est une première étape qui concerne tous les acteurs de la communauté éducative (personnels scolaires, élèves, parents) et les partenaires immédiats.

Mais il faut aller au-delà, il faut vivre le climat scolaire, en faire l'expérience. L'idée est qu'il faut y prendre part pour en recueillir un bénéfice pour soi et pour les autres, et être reconnu dans cette démarche. C'est le résultat obtenu qui génère de l'émulation. L'expérience vécue permet de pérenniser ce climat.

Le collectif et la cohésion sont essentiels : il faut former les adultes, et particulièrement les enseignants, à la communication non violente, aux compétences psycho-sociales, fédérer les équipes autour de projets, inclure les parents... Cette démarche collective, dans laquelle il faut porter attention aux autres, sensibiliser, apprendre, échanger, est un travail sur le long terme. • [Propos recueillis par Jean-Pierre Colonna.](#)

## Santé publique

# Amiante, l'histoire sans fin ?

Par Thierry Fratti, Vincent Loustau et Jean-François Le Clanche

Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, l'usage de l'amiante était définitivement interdit en France, suite à la remise, au ministère du Travail et des Affaires sociales, d'un rapport alarmant de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Où en est-on aujourd'hui ?

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Les orientations stratégiques ministérielles 2024 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) font état de la réglementation et des bonnes pratiques pour la prévention des risques liés à l'amiante <sup>1</sup>.

La prévention des risques d'exposition aux fibres d'amiante reste une priorité ministérielle du fait des longues périodes post-expositions où peuvent se déclarer les pathologies, et des expositions accidentelles lors de travaux ou suite à la dégradation de matériaux amiantés. Le dossier technique amiante (DTA) doit être à jour et sa fiche récapitulative être jointe au document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). L'administration doit informer la formation spécialisée du comité social d'administration (CSA) des actions engagées en matière de prévention du risque amiante. Tout agent exposé fait l'objet d'une fiche d'exposition. Les établissements sont tenus d'organiser le suivi post-professionnel des agents concernés qui peuvent bénéficier d'un départ anticipé à la retraite <sup>2</sup>.

La CFDT invite ses élus et mandatés à demander l'application de la réglementation si ce n'était pas le cas. Il lui paraît nécessaire que les responsables des établissements de l'ESR soient sensibilisés à la question de l'amiante. Elle veillera à ce que les diagnostics réglementaires soient bien effectués dans chaque établissement, que les DTA soient mis à jour et que le suivi de la santé des agents exposés soit assuré.

<sup>1</sup> § III.2.3, 1<sup>re</sup> partie et § IV, 2<sup>e</sup> partie, <https://urlz.fr/slfb>

<sup>2</sup> Décret n° 2017-435 du 28 mars 2017 relatif à la cessation anticipée d'activité des agents de la fonction publique reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante, <https://url.me/cRwsQ>

## ÉDUCATION NATIONALE

Remis au premier plan en 2023 par la diffusion de la série documentaire *Vert de rage*, l'amiante dans le bâti scolaire présente un risque grave pour la santé au travail. Depuis 25 ans, la principale difficulté tient à une double responsabilité, celle de l'Éducation nationale, à la fois responsable de la santé au travail de ses personnels (Code du travail) et des élèves (Code de la santé publique), puis celle des collectivités territoriales, propriétaires des bâtiments, responsables du désamiantage. Le renvoi de balle entre les deux a été source d'inertie. L'éclatement du bâti scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré, notamment dans les petites communes rurales, ajoute à cette difficulté. Mais 27 ans après son interdiction, de nouveaux constats de mise en danger des personnels et des élèves sont faits suite à la dégradation des matériaux amiantés. Une situation qui nécessite une prise en compte immédiate et des mesures d'urgence (désamiantage, encapsulage...). Il est indispensable que chaque site dispose d'un DTA, accessible aux agents, qui recense la présence d'amiante. La CFDT rappelle l'obligation d'indiquer systématiquement la présence d'amiante dans le Duerp de chaque école, établissement et service. Notre fédération a également rappelé au ministère ses obligations d'information et de suivi médical de l'ensemble des agents concernés.

Pour aller plus loin, « Alerte amiante dans le bâti scolaire, les syndicats adressent un courrier au ministère », site de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, 28 mai 2024, <https://urlz.fr/sgr5> et, sur le site du ministère, « L'amiante », <https://urlz.fr/si09>

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

La présence d'amiante dans des établissements d'enseignement agricole a constitué un sujet il y a plus d'une dizaine d'années. Une prise de conscience a eu lieu ; des directives ministérielles et interministérielles strictes ont été données et respectées.

Ponctuellement, des bâtiments amiantés ont pu être identifiés puis traités, fermés ou détruits. Sauf exception, les instances de dialogue social de proximité ont joué leur rôle. Les conseils régionaux (pour l'enseignement technique) et l'État (pour le supérieur) sont intervenus et les travaux de désamiantage ont été effectués (plus ou moins rapidement).

Pour rappel, une enquête interministérielle avait été lancée en 2006 visant à identifier le parc immobilier concerné, les mesures de traitement et de contrôle réalisées, le recensement des agents de l'État, fonctionnaires ou non, étant ou ayant été exposés à l'amiante...

Le travail, donc, a été fait sur ce sujet très sensible qui, à juste raison, peut alarmer les agents. À ce jour dans l'enseignement agricole public, il n'y a pas de problème systémique portant sur la présence d'amiante ni de volonté de ne pas traiter ce problème.

La CFDT a demandé et obtenu qu'un point amiante soit à l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée ministérielle Santé et sécurité au travail. Ce sujet grave doit être traité en transparence dans un esprit de dialogue permanent aux niveaux local comme national.





## Eric Guilyardi\* "La sensibilisation seule ne permet pas de changer sa pratique professionnelle"

\* ERIC GUILYARDI EST PRÉSIDENT DE L'OFFICE FOR CLIMATE EDUCATION (OCE), DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, INSTITUT PIERRE-SIMON LAPLACE - LABORATOIRE D'Océanographie ET DU CLIMAT (IPSL-LOCEAN).

### Quelle est l'action de l'OCE ?

➊ L'OCE fournit de l'expertise pour deux publics. Il offre aux enseignants des ressources pédagogiques fondées sur les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), validées scientifiquement, testées en classe et adaptées localement. Il leur propose de la formation professionnelle (surtout continue<sup>1</sup>) et met en place des réseaux de pratique pour qu'ils puissent échanger. D'autre part, l'OCE, sous l'égide de l'Unesco, accompagne les systèmes éducatifs dans le monde pour une éducation au climat de qualité. Car il ne suffit pas de former les enseignants, il faut que l'ensemble du système éducatif s'imprègne des thématiques et pratiques liées à ce sujet.

### Quels sont les besoins en matière de formation des enseignant·e·s ?

➋ Comme pour tout nouveau sujet, il faut d'abord comprendre sa base scientifique. Cela ne doit pas être source d'inquiétude pour les enseignants. L'OCE montre qu'il est possible de s'approprier les enjeux d'une éducation au climat quelle que soit la discipline. Il est aussi important de développer les compétences sociales et comportementales des élèves comme la capacité de travailler en équipe, la collaboration, la coopération, l'empathie, l'esprit critique, qui sont partie intégrante de l'éducation au changement climatique.

Dans la formation initiale des enseignants, ce sujet vient en plus de tout le reste, avec des emplois du temps et des maquettes déjà très chargés. La sensibilisation seule ne permet pas de changer sa pratique professionnelle. Se former prend du temps, 30 à 50 heures au minimum. En sept ans, l'OCE a formé près de 100 000 enseignants et formateurs dans le monde...

### Faut-il faire évoluer le cadre scolaire ?

➌ On voit des avantages et des inconvénients à maintenir les disciplines existantes et des éducations transversales. Mais quand on est partout, on peut aussi être nulle part. Faut-il créer des disciplines Climat ou Biodiversité, en plus ou en remplacement des autres ? La recherche en sciences de l'éducation n'en est qu'à ses débuts sur ces questions. L'Éducation nationale, c'est près d'un million d'enseignants, une structure assez rigide, avec peu de territorialisation. C'est par exemple un défi supplémentaire d'avoir décidé de ne plus former les enseignants sur le temps devant les élèves. Il faut donc expérimenter dans quelques académies. Faut-il former, de manière approfondie, les seuls enseignants de sciences et vie de la Terre (SVT) ? Faut-il mettre en place une formation pour l'ensemble des personnels de l'établissement ? Ou bien

pour 70 % des enseignants qui eux-mêmes deviendront des ambassadeurs porteurs de projets ?

### Quel est le rôle de la recherche dans la transformation écologique ?

➍ D'abord, apporter de la connaissance. C'est mon rôle en tant qu'océanographe et climatologue. Des chercheurs participent aux rapports du Giec, font avancer les connaissances. D'autres travaillent sur les sciences de l'éducation. Qu'est-ce qu'une éducation au changement climatique de qualité ? Quel est son impact ? L'OCE apporte de la connaissance scientifique aux éducateurs, et, en retour, permet aux scientifiques de comprendre les enjeux éducatifs à l'école. Parfois les scientifiques qui s'intéressent à une question de société, en proposent la vision souvent étroite issue d'un champ de recherche précis. Ceci peut contribuer à créer de l'anxiété, de l'incompréhension, voire de la colère car le vrai monde est plus complexe. Notre communauté s'emploie, avec de plus en plus de projets interdisciplinaires ou transdisciplinaires, à proposer des connaissances à la fois fiables et utilisables par la société.

### Quelle est la situation de la France par rapport aux autres pays ?

➎ La France a été pionnière pour l'éducation au dévelop-



pement durable, lancée il y a 25 ans, mais l'impact reste assez modeste et les actions souvent circonscrites à des éco-gestes déconnectés des enjeux plus larges. Il y a des labels (comme « E3D »). Il y a des actions admirables dans certaines écoles qui reposent sur des enseignants, des chefs d'établissement, c'est indéniable. Mais le véritable enjeu est un enjeu d'équité : que tout le monde bénéficie d'une éducation au changement climatique de qualité. Sur ce point, la France se retrouve comme la plupart des autres pays avec un enjeu de passage à l'échelle. C'est ce défi qu'il nous maintenant relever. • **Propos recueillis par Tristan Brams.**

Site de l'OCE : <https://www.oce.global/fr>

Retrouvez l'entretien complet sur notre site.

<sup>1</sup> <https://urlz.fr/syjt>

La CFDT satisfaite de l'accord signé

# Prévoyance, des avancées sociales

Par Olivier Emorine et Béatrice Mency

La CFDT Fonction Publique a activement participé<sup>1</sup> à l'élaboration de l'accord interministériel relatif à la prévoyance dans la fonction publique d'État, lequel améliore les garanties statutaires.

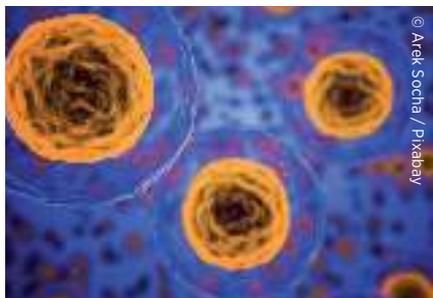
Concrètement, un capital décès est versé aux ayants droit sans condition d'âge ou de durée d'affiliation, calculé en fonction de la dernière rémunération brute annuelle de l'agent fonctionnaire ou de l'intégralité des salaires des 12 mois précédant la date du décès du contractuel. Une rente éducation est également versée aux enfants de l'agent décédé.

Le congé de longue maladie (CLM) est mieux indemnisé, avec une meilleure prise en compte de l'indemnitare dans le calcul. Par ailleurs, les conditions d'indemnisation des contractuels sont alignées sur celles des fonctionnaires, et l'ancienneté pour bénéficier du congé est désormais de 4 mois. Enfin, même si l'agent a déjà été indemnisé au titre d'un congé de longue durée (CLD), il peut bénéficier du CLM pour la même pathologie. Concernant l'invalidité d'origine non professionnelle, fin de la mise à la retraite d'office et versement d'une rente d'invalidité qui génère des droits à la retraite – il est d'ailleurs possible d'y être admis deux ans avant l'âge d'ouverture des droits. Maintien et retour à l'emploi sont favorisés. Il est à présent possible, sur demande et sous réserve d'un avis médical favorable, de

bénéficier d'actions de formation ou d'un bilan de compétences, ainsi que d'aménagements d'horaires et de postes de travail, et de dispositifs de reclassement. Si le congé pour raison de santé est supérieur à 3 mois, l'agent bénéficie d'une visite médicale de reprise permettant de vérifier la compatibilité du poste et d'envisager des aménagements. Pour un congé maladie supérieur à 6 mois, un entretien de reprise d'activité a lieu. Pour renforcer les garanties statutaires, les agents de l'Éducation, de Jeunesse et Sport, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pourront adhérer au contrat collectif de prévoyance qui propose des garanties complémentaires (participation de l'employeur à hauteur de 7 euros) et d'autres additionnelles.

L'action de la CFDT a permis toutes ces avancées dans la prise en charge des agents en cas d'accident de la vie.

<sup>1</sup> Voir « L'accord "prévoyance" dans la Fonction publique d'État », Uffa CFDT, 10 janvier 2024, <https://urlz.fr/sgCO>



## La PSC au ministère de l'Agriculture

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les agents du ministère de l'Agriculture et opérateurs associés bénéficieront d'une protection sociale complémentaire obligatoire assurée par le Groupe Agricola – groupe de protection

sociale complémentaire consacré au monde agricole – et son délégué Mercer. Cet accord ministériel a été rendu majoritaire, et donc effectif, grâce au poids conséquent de la CFDT au ministère de l'Agriculture. La CFDT a ainsi obtenu que les options facultatives à destination des agents soient au nombre de trois, avec une grande progressivité et un

remboursement amélioré du dentaire, de l'optique et des médecines alternatives. Une procédure de marché public est en cours pour leur permettre, sur la base d'une adhésion facultative, de bénéficier d'une garantie en matière de « prévoyance » financée à hauteur de 7 euros. • S. H. et B. L.

Voir <https://urlz.fr/sdmd>



## Rifseep des personnels de direction

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) s'applique enfin aux personnels de direction (perdir). Avec une augmentation moyenne de 1 957 euros brut pour les adjoints et de 2 278 pour les chefs, c'est un effort important pour toute la profession. Ce régime lui permettra aussi d'intégrer plus facilement d'autres corps de la fonction publique. Cette avancée budgétaire s'accompagnera d'une évolution du taux de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle, ce qui renforcera le montant des pensions de retraite. La CFDT salue cet effort mais demande l'amélioration des conditions de travail des perdir, trop de collègues se déclarant en souffrance au travail. • L. K.

Voir <https://urls.fr/nHU-Ts>

## Projet de réseau Cnous-Crous 2024-2027 : priorités de la CFDT

Lors de sa rencontre avec le DRH du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), la CFDT a défini trois priorités : l'emploi, la rémunération et l'action sociale. La mise en place d'équivalents temps-plein permettrait de régler certains problèmes liés aux conditions de travail. En effet, pour la CFDT, épuisement, brimades, conseils de discipline, accidents et arrêts de travail découlent de la faiblesse du dispositif d'emploi. L'attractivité passe par une meilleure rémunération avec une convergence salariale, et un rattrapage indiciaire et indemnitaire entre tous les statuts exerçant dans les Crous. Enfin, le quotient familial fixé à 22 000 euros par la circulaire Action sociale de 2021 doit être revalorisé; seule la CFDT avait refusé de la valider, une majorité de collègues ne pouvant plus bénéficier des prestations. • R. R.

Voir <https://urlz.fr/srqq>

# FRÉDÉRIQUE WEIXLER

Entretien réalisé par Aline Noël

Avec *La Construction de la décision en éducation*, Frédérique Weixler et son co-auteur Bertrand Sécher explorent un sujet peu abordé dans notre institution et, hélas, généralement réservé aux personnels d'encadrement. En s'adressant à chacun·e, selon sa place (personnel, élève, parent), les auteurs nous invitent à repenser nos rôles dans une interrelation aux autres, au sein de l'institution scolaire... et dans la société.



© Canopé

## En quoi le mécanisme d'archipélisation, que vous empruntez à Jérôme Fourquet<sup>1</sup>, change-t-il nos rapports à l'École ?

🔹 L'archipélisation a des effets sur les personnels comme sur les usagers. Au niveau des personnels, elle contribue à une méconnaissance mutuelle des différentes catégories, à des difficultés pour créer des espaces dialogiques afin d'élaborer une vision conjointe et des modalités coopératives habituelles de travail ; la liberté pédagogique est ainsi plutôt conçue à un niveau individuel et l'autonomie de l'établissement comme l'apanage de la direction. En incitant les acteurs à s'attacher davantage à œuvrer dans leur seul périmètre plutôt qu'à réfléchir à la manière d'unir leurs compétences au service de l'intelligence et de la décision collectives, elle fragilise le sentiment d'appartenir à une communauté de destin.

En France, le temps consacré au travail commun est très peu institutionnalisé et guère intégré aux compétences de formation. Partant, il ne fait pas partie de l'équation organisationnelle de notre système éducatif. Proposer des temps collectifs de réflexion, suffisamment réguliers pour tisser des liens entre composantes de l'archipel, est donc souvent difficile – même si de nombreux acteurs en perçoivent la nécessité et tentent d'y parvenir.

De plus, la verticalité du pilotage accroît ce mécanisme : convaincu d'être « responsable » de la « bonne » décision à prendre, celui ou celle qui se vit comme « décideur » réduit trop souvent sa décision à une « proposition », en réalité plus ou moins directive. Quand le « pouvoir » semble confié « au terrain », comme ce fut le cas avec le Conseil national de la refondation, la tentation du contrôle *in itinere* ne tarde pas à revenir car notre système n'est pas habitué à ne pas savoir. Il en découle une capacité d'agir limitée, une responsabilisation affaiblie des acteurs. Et c'est bien notre rapport individuel au pouvoir qui est ici interrogé. Les usagers, eux, ont le sentiment de faire face à des interlocuteurs nombreux, avec une vision parfois contradictoire de l'accompagnement du parcours scolaire de leur enfant. Ils font aussi face à la parcellisation des connaissances, des méthodes et à une forme d'étanchéité entre acteurs, filières et disciplines, même si un processus de décloisonnement se met progressivement en place, mais de façon non linéaire.

## Vous consacrez un chapitre central à la qualité de vie au travail. Quel est son rôle dans la prise de décision en éducation ?

🔹 Nous interrogeons les glissements de vocabulaire (qualité de vie au travail, risques psycho-sociaux, bien-être...) car si tous ces termes sont intéressants, ils peuvent aussi entretenir un flou sémantique évitant de se poser la question des décisions (et des processus de décision) collectives et individuelles que l'on prend sur le travail lui-même et qui pèsent sur les personnels et les usagers.

Parler de qualité du travail nous paraît fructueux sous l'angle de la capacité d'agir, de la prise en compte des avis et propositions des personnels. Le sentiment d'être auteur de son parcours, d'être utile dans et par son travail, d'appartenir à un collectif professionnel contribue à un bien-être profond et solide. Le sens participe énormément à l'attractivité d'un métier, tout comme la possibilité d'y disposer d'autonomie. Pour revaloriser les métiers de l'éducation, il ne suffit pas de garantir un

climat de travail acceptable – sécurité matérielle et psychologique, soutien de l’institution sont bien sûr essentiels –, il faut aussi garantir à chacun la capacité d’agir.

## En France, le temps consacré au travail commun est très peu institutionnalisé et guère intégré aux compétences de formation.

**Les réseaux sociaux, et plus largement les nouvelles technologies, ont modifié notre rapport au temps. Il faut faire tout, tout de suite. Est-ce compatible avec le temps de la décision ?**

● Intégrée dans la société, l’École doit penser et prendre en compte ses évolutions en termes d’accélération mais sans les subir.

La contraction du temps, l’accélération du processus de décision peuvent être reconsidérées dans certains domaines et certaines dimensions. Puisque le management vertical aggrave le malaise démocratique lié « au temps qui manque », adapter les modes de management est vital. Cela peut passer par, d’une part, s’accorder sur ce qui est essentiel, prioritaire, et d’autre part ménager des espaces-temps pour la construction de décisions collectives et clarifier les marges d’autonomie de chaque partie prenante (personnels, parents, élèves).

**Vous proposez un plaidoyer pour une école plus démocratique dans son fonctionnement. Quels sont les défis à surmonter ?**

● La communauté éducative comprend des membres dont les rôles diffèrent – y compris pour

ce qui concerne la part prise dans l’élaboration des décisions selon les sujets et l’âge des élèves par exemple. Il s’agit d’abord de prendre conscience, chacun à notre place, de la responsabilité individuelle et collective que nous avons à chaque moment de construction de la décision. Comme enseignant, je suis responsable d’accompagner élève et famille dans la construction de décisions plus que de croire que j’ai une mission décisionnelle au sens strict, je suis aussi convaincu d’être associé à une réflexion collective dans mon établissement. Comme chef d’établissement ou inspecteur, je me sens responsable de susciter et d’associer l’équipe éducative à toute décision ou réflexion comme je me sens associé par l’encadrement supérieur. Comme cadre de l’administration centrale ou déconcentrée, je me sens responsable et garant des conditions qui soutiennent ces fondamentaux démocratiques. Cela suppose, à tous les niveaux, de dépasser le mythe du chef ; de réguler systématiquement la tentation de pouvoir solitaire par la discussion, la réflexion partagée ; enfin, de toujours concevoir le leadership au service d’objectifs. Les enjeux et les modalités de participation des différentes parties prenantes étant posés, il s’agit de conjuguer la capacité de s’ouvrir à l’imprévu et l’évaluation collective des effets de nos décisions.

Pour toutes les décisions qui concernent directement les élèves, l’institution doit se positionner en accompagnatrice d’un chemin d’émancipation, d’ouverture des possibles. En ce sens, pour nous le dilemme qui consiste à donner le « dernier mot » à la famille ou à l’École n’a pas de sens. Il s’agit justement de ne pas se positionner sur ce registre qui constitue l’antithèse d’une prise de décision collective dans laquelle l’élève tient une place centrale en tant que citoyen et auteur de son parcours.

<sup>1</sup> Jérôme Fourquet, *L’Archipel français. Naissance d’une nation multiple et divisée*, Éditions du Seuil, 2019.

### PARCOURS

**FRÉDÉRIQUE WEIXLER** est haute fonctionnaire, inspectrice générale de l’Éducation, du Sport et de la Recherche. Engagée dans la construction des politiques publiques sous des angles divers, en lien avec la recherche, elle a été, notamment, enseignante, conseillère d’orientation, directrice de projet à l’Onisep, conseillère du directeur général de l’enseignement scolaire, conseillère auprès d’une ministre de l’Éducation nationale.

**2014** : Frédérique Weixler a dirigé l’évaluation partenariale de politique publique consacrée au décrochage et a piloté l’élaboration et la mise en œuvre du plan d’actions qui en est issu « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage ». Elle a contribué à la mise en œuvre de l’obligation de formation pour les 16-18 ans.

**Mai 2024** : A paru aux éditions Berger-Levrault, dans la collection « Le fil du débat », *La Construction de la décision en éducation. Enjeux, mythes et défis*. Le co-auteur, **Bertrand Sécher**, ancien chef d’établissement, IA-IPR et IA-Daasen, est actuellement expert de haut niveau placé auprès du Conseil d’évaluation de l’école.

### BIBLIO SÉLECTIVE

*Décrochage scolaire. Anticiper et franchir les obstacles.*  
Co-écrit avec Christian Enault, Canopé, janvier 2022.

*L’Orientation scolaire. Paradoxes, mythes et défis.*  
Berger-Levrault, collection « Le fil du débat », juillet 2020.

*Le Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l’École.*  
Co-écrit avec Jean-Paul Delahaye, Berger-Levrault, collection « Les Indispensables », octobre 2017.

### ÉCOUTER

« L’orientation scolaire : paradoxes, mythes et défis », conférence pour « Les rendez-vous de l’orientation », Onisep, mars 2021 : <https://urlz.fr/sygd>

« Faire de la voie professionnelle un choix : vraiment ? », idem, Onisep, octobre 2023 : <https://urlz.fr/syjt>

# 1 an près le séisme, reconstruisons l'accès à l'éducation dans les zones les plus touchées !

## Rentrée Solidaire



MAROC  
2024-2025

© Migrations & Développement



## Participez en ligne

[rentreesolidaire.org](https://rentreesolidaire.org)



@solidLaique  
#RentréeSolidaire



En partenariat avec



Avec le soutien de

